

Grâce aux femmes de ménage

La loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Tous les travailleurs occupés en Suisse, y compris les travailleurs à domicile, les apprentis, les stagiaires, les volontaires, etc. doivent être assurés par l'intermédiaire de leur employeur. L'assurance couvre les accidents et maladies professionnels, si l'activité du travailleur est inférieure à douze heures par semaine et par employeur, les accidents non professionnels également, si l'activité est supérieure à douze heures.

Mesdames, Messieurs, qui recourez aux services d'une collaboratrice ménagère ou d'une femme de ménage, comme on la nomme plus couramment, veillez à l'assurer dès le 1^{er} janvier 1984! Peu importe qu'elle ne travaille chez vous que trois ou quatre heures par semaine. Le ménage est une activité à hauts risques, les accidents sont vite arrivés et l'assurance-maladie et accident de votre femme de ménage pourrait bien refuser de payer, si elle a un accident pendant son travail chez vous, même si vous ne l'avez pas assurée.

Vous payerez l'assurance de votre femme de ménage en pour cent, ou plutôt en pour mille du salaire que vous lui verserez: en principe, 4,5‰ du salaire (classe de risque 6). S'y ajouteront les frais administratifs et autres frais calculés en pour mille de la prime. Et c'est là que les calculs deviennent intéressants.

Les assurances du secteur privé ont d'emblée facturé le montant maximum des frais administratifs autorisés par l'ordonnance sur la LAA, soit 10 points de plus que la CNA qui est à 12; on arrive donc à 0,22‰ de la prime.

Et puis, ils ont fixé une prime minimum de 50 francs par dossier, pour couvrir les frais administratifs qu'entraîne la simple ouverture du dossier. Notons en passant qu'ils n'accordent pas de rabais — ou prétendent ne pas pouvoir accorder de rabais — aux employeurs qui assurent un grand nombre d'employés, parce que leur tarif approuvé par l'OFAS (Office fédéral des assurances privées) le leur interdit!

Ainsi, la femme de ménage, qui travaille chez dix employeurs différents, à raison de trois heures chez chacun, à 15 francs l'heure, coûtera en primes — si ses patrons respectent leurs obligations légales — 500 francs par année. Si elle n'avait qu'un seul employeur, son assurance professionnelle coûterait (450 francs par semaine \times 48 semaines \times 4,6‰ =) Fr. 99,36 par an, soit 5 fois moins environ.

Il est rassurant de constater que les compagnies d'assurance qui auront la bonté d'accepter d'assurer des femmes de ménage seront dûment défrayées de leurs débours administratifs et que les multiples frais de représentations que doivent supporter leurs agents pourront leur être remboursés. Finalement, c'est bien grâce à ces braves femmes — et à leurs «patrons» — que la branche des assurances restera l'un des piliers de l'économie suisse.

DOMAINE PUBLIC

Encore merci

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont déjà renouvelé leur confiance pour 1984!

Quant aux autres... nous attendons leur signe de pied ferme! Petit rappel à toutes fins utiles: le prix de l'abonnement pour l'année en cours demeure inchangé par rapport à 1983: Fr. 55.—.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 712 5 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Gil Stauffer

20 ANS

712

Sauver les forêts pour sauver les hommes

Le dépérissement des forêts est réel en Suisse. L'enquête Sanasilva, dont les résultats seront publiés prochainement, tendra à le prouver. Cette enquête faite sur le terrain, dans le courant de l'automne 1983, par les gardes forestiers de tout le pays, repose sur une appréciation oculaire de l'état sanitaire des arbres.

A l'origine, ce sont essentiellement les pluies acides qui ont été rendues responsables de ce mal, pluies acides provenant des grands centres de l'industrie lourde et transportées sur des centaines de kilomètres. La Suisse semble à l'écart des trajectoires principales. Ce sont surtout les vents d'ouest qui nous amènent la pluie. Par chance, ils passent au sud des principaux centres d'émission de SO₂.

Si le phénomène des pluies acides importées peut être relativisé chez nous, c'est dû au fait que nos connaissances se sont affinées.

Actuellement il ne fait plus de doute que la cause principale du mal, soit la pollution indigène, donc produite par nous-mêmes, est en constante augmentation ces dernières décennies. Il s'agit du SO₂ produit par nos chaudières à mazout, des oxydes d'azote émis par les moteurs à explosion (voitures, camions, avions) et autres polluants accessoires.

Les effets sont cumulatifs, les interactions complexes. En altitude, où la photo-oxydation (soleil) est maximale, il se produit de l'ozone qui est tout particulièrement nocif. Les phénomènes d'inversion, les microcourants, le brouillard contribuent à la concentration de la toxicité des agents destructeurs. C'est pourquoi le dépérissement des forêts se propage surtout en altitude (1000 mètres) et en des points bien précis. Les résultats de l'enquête Sana-

silva confirmeront probablement la répartition très particulière des dégâts:

Aux endroits exposés, la maladie progresse rapidement. Dans un premier temps, elle se caractérise par la perte de vitalité de l'arbre, la décoloration des aiguilles ou des feuilles. Ensuite la partie supérieure de la couronne du résineux (sapin ou épicéa) apparaît clairsemée, maigrichonne et terne. L'accroissement de l'arbre s'en ressent considérablement. Enfin, en un dernier temps (un à deux ans par rapport au premier temps) l'arbre sèche complètement, terrassé éventuellement par un agent secondaire (insecte, champignon, gel, sécheresse, etc.).

PENSEZ-Y PLUS, DÉPENSEZ-EN MOINS!

Il est temps de prendre des mesures drastiques pour tâcher d'enrayer ce mal. Dans l'immédiat, il s'agit de mobiliser l'opinion publique afin d'amener cha-

ANNEXE

Les urgences

Points de repère pour passer à l'action: les mesures préconisées par les organisations de protection de l'environnement pour sauver la forêt suisse («Journal AST», janvier 84).

Mesures à court terme

(réalisables dans les 12 mois à venir)

Domaine automobile

Réduction des vitesses maxima (100 km/h sur les autoroutes, 80 km/h hors des localités) ● Réductions de tarif importantes des transports publics tant par la Confédération que par les cantons et les communes, tant pour le transport des passagers que pour les marchandises ● Adaptation des décisions au sujet des droits de douane sur les carburants à la situation d'urgence provoquée en partie par les gaz d'échappement (les lois d'application de l'article constitutionnel sur le sujet sont actuellement soumises à consultation). La protection de l'environnement a besoin de davantage d'argent ● Amélioration des contrôles des gaz d'échappement par l'introduction de contrôles à posteriori et de contrôles ponctuels ● Renseignements précis sur les voitures (et les installations de chauffage) en matière d'émanations nocives et publication régulière des chiffres comparatifs ● Une

meilleure information du public sur les transports publics, grâce à la publication de chiffres comparatifs; bilans écologiques comparés des transports privés et publics. Abonnements favorables à l'environnement et aux consommateurs, tels par ex. des abonnements généraux pour toute la famille

Domaine des chauffages

Diminution de la température dans les pièces, 20° max. dans les appartements ● Amélioration des contrôles pour que les installations respectent les valeurs limite ● Création de bureaux de renseignements là où ils font défaut. Collaboration entre pouvoirs publics et économie privée là où le savoir des uns peut compléter celui des autres ● Adaptation aux techniques nouvelles de la purification des gaz d'échappement. Là où cela s'avère nécessaire, les pouvoirs publics doivent aider les privés à mettre en train des projets de rénovation ● Intensification immédiate de la collaboration dans tous les domaines afin de réaliser les mesures à court terme dans toute l'Europe

Mesures à moyen terme

(réalisables en 1 à 5 ans)

Domaine automobile

Essence sans plomb puis abaissement des valeurs limites pour les gaz d'échappement aux normes des Etats-Unis ● Modification des investissements en faveur des transports publics et réduction consécutive des transports privés ● Taxes automobiles qui tiennent compte de l'environnement par une diminution des taxes pour véhicules qui dégagent peu de substances nocives et une forte augmentation pour les véhicules qui dégagent beaucoup de substances nocives ● Couverture des coûts sociaux (conséquences d'accidents, pollution de

l'air etc.) des moyens de transports ● Transformations des coûts fixes (taxes, RC des véhicules) en frais variables ● Intensification des horaires des transports publics ● Passage des transports de marchandises au rail, lié aux transformations nécessaires de l'infrastructure ● Mesures de modération du trafic par des transformations dans les quartiers et les villes ● Développement des réseaux piétonniers et cyclables par un partage équitable des surfaces de trafic afin de faciliter le passage de la voiture au vélo par ex

Domaine des chauffages

Réduction des émanations de soufre des cheminées privées et industrielles par un abaissement des valeurs limite ● Meilleure isolation contre le froid des bâtiments publics et privés ● Factures individuelles de chauffage pour tous les consommateurs ● Renovation des vieux bâtiments dans le sens d'une diminution de la consommation d'énergie

Mesures annexes

Recyclage plus intense du matériel d'emballage et des matières premières, éventuellement par l'introduction de systèmes de dépôt mobiles ● Contrôle des produits par rapport à la sauvegarde de l'environnement ● Diminution du trafic aérien

Mesures à long terme

Arrêt de la construction du réseau des routes nationales et des grands axes ● Encouragement au développement de moyens de transports alternatifs ● Adaptation de l'enseignement à une mentalité plus favorable à la préservation de l'environnement ● Adaptation de la politique financière des cantons et de la confédération aux besoins de l'environnement ● Encouragement et développement de sources d'énergie locales alternatives et renouvelables

cun d'entre nous à repenser sa manière de consommer l'énergie. Le slogan «pensez-y plus, dépensez-en moins», conçu en son temps pour économiser l'énergie, prend maintenant toute sa signification, vu sous l'angle de la pollution.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Au niveau forestier, les possibilités de lutte sont très réduites. Dans le court terme, elles se limitent à l'exploitation des arbres dépérissants, afin que les maladies secondaires (bostryche surtout) ne prennent pas trop d'ampleur et ne s'attaquent finalement aux arbres relativement sains.

Si le dépérissement devait prendre en Suisse les proportions de l'Allemagne, ce qui est loin d'être exclu, au vu de sa progression ces derniers mois, le marché des bois serait submergé, les prix pourraient s'effondrer et les propriétaires de forêts ne seraient plus en mesure de lutter. En Suisse, l'économie forestière et du bois occupe 90 000 personnes, ce qui prouve un rôle économique des forêts non négligeable.

Bien plus importantes encore sont les fonctions protectrices des forêts qui rendent nos vallées alpines habitables. Il est difficile de prévoir ce qui se passerait si la plus grande partie des forêts devait disparaître en Suisse (avalanches, éboulements, régime des eaux, des vents, fonctions de déassement, aspects du paysage, faune, flore, etc.).

L'économie forestière devra donc être soutenue, au même titre que la viticulture (35 millions de francs de la Confédération, pour stocker les excédents de vin!). Les propriétaires de forêts, dont beaucoup se trouvent déjà dans les chiffres rouges, le seront encore plus lorsque les bois de moindre qualité inonderont le marché. Des mesures particulières devront être prises pour mettre en œuvre ou stocker notre seule matière première, trop précieuse pour que nous la laissions se dégrader.

C'est au niveau de la Confédération que les décisions les plus spectaculaires sont à prendre. Grâce

à l'acceptation par les Chambres fédérales de la loi sur l'environnement, des mesures concrètes seront mises en vigueur au plus vite, espérons-le, pour réduire les taux de pollution. Le principe du pollueur payeur étant admis et l'effet des gaz d'échappement sur les forêts ne pouvant plus être mis en doute, c'est sur la taxe des carburants (mazout, essence) que les fonds nécessaires doivent être trouvés pour permettre à l'économie forestière et du bois d'assumer leurs obligations vis-à-vis de la collectivité.

Pour conclure, en ce début d'année qui s'annonce difficile pour la forêt, il faudrait que chacun d'entre nous prenne la résolution de mieux protéger son environnement. Même si les économies d'énergie et l'amointrissement de la pollution qui en résulterait semblent minimes pour chaque individu pris isolément, la somme des efforts aura des effets significatifs: tant quantitatifs que psychologiques. Une nouvelle manière de vivre, non pas plus mal, mais plus saine, s'instaurerait petit à petit.

Le dépérissement des forêts n'est qu'un signe avant-coureur. Il s'agit d'un signal d'alarme pour la santé et l'existence de l'homme. Il est donc minuit moins cinq pour réagir.

H. Ryter, ing. forestier

NOUVEAU DÉPART

G.-A. Chevallaz, la force tranquille...

Départ en fanfare pour G.-A. Chevallaz, omniprésent pour ses dernières semaines au pouvoir. Les observateurs ont noté son indéniable plaisir d'homme de gouvernement, malgré l'âge et la brève double responsabilité des affaires militaires et des finances. Profusion de déclarations et de discours aussi pour cette échéance. C'est vrai, le magistrat vaudois n'est pas avare de paroles, contrairement à d'autres de ses collègues.

Une déception pourtant, il faut l'avouer: peu de substance au fil de ces paroles en forme de bilan.

Lors d'une récente «Table ouverte» face aux journalistes de la TV, Chevallaz s'est constamment dérobé, ignorant les questions délicates, ou répondant délibérément à côté du sujet. L'impression d'avoir choisi, au seuil de la retraite, le rôle de commis-voyageur de la satisfaction modérée. Nos institutions ne fonctionnent pas si mal, le gouvernement gouverne, la jeunesse helvétique est saine, plus le couplet rituel sur la nécessité, pour les dirigeants, de savoir décider (là, le menton devient plus carré encore). Et puis si on jette un coup d'œil sur les pays qui nous entourent... L'argument ultime qui ne laisse guère place à une réflexion critique. Chevallaz, la force tranquille...

Dans une interview accordée au «Journal de Genève / Gazette de Lausanne» (30.12.), ce même dédain de la nuance et des perspectives qui remettent en question les idées reçues: «Les groupes de pression, c'est un montage de quelques sociopolitologues tendant à montrer que les hommes politiques sont des marionnettes. Ces groupes, qu'il s'agisse des guerriers, des paysans ou des marchands, ont existé et existent dans tous les régimes...» Leurs intérêts sont contradictoires, ils interviennent en ordre dispersé, ce qui nous laisse une liberté de choix et d'arbitrage.» Comme pour les révisions de la loi sur les banques, de la loi sur les cartels et du droit des sociétés anonymes par exemple, M. Chevallaz?

L'ancien chef du DMF s'est promis une retraite active et nous a alléchés avec un projet de publication sur le processus de décision en Suisse. Mais, pour éveiller l'intérêt, il faudra qu'il renonce à décrire la réalité politique à coups de sabre.

Vous n'êtes désormais plus un «père de la patrie», M. Chevallaz, alors que diable un peu moins de solennité et de tranchant dans le ton et un peu plus de finesse dans l'analyse!

PROFIT

Gare aux initiés

Il fut un temps où seules les religions, les sectes, les philosophies avaient leurs initiés, leurs adeptes admis à la connaissance et à la pratique de certains rites et mystères. A l'ère du matérialisme capitaliste, les initiés participent aux secrets du monde des affaires; plus précisément, ils opèrent dans les coulisses de la bourse, dont ils connaissent si bien les arcanes qu'ils peuvent y préparer des transactions juteuses: les opérations d'initiés.

Contrairement à la spéculation, qui repose sur la présomption et l'attente, les opérations d'initiés se fondent sur une anticipation quasi certaine, sur un savoir (provisoirement) exclusif; elles ont donc de

très bonnes probabilités de succès. En effet, grâce à sa position d'administrateur, de directeur, de banquier ou même de simple journaliste financier, l'initié apprend avant le commun des opérateurs en bourse que, par exemple, une société va vivre un événement susceptible d'influencer favorablement le cours de ses titres cotés. Il suffit dès lors à l'initié d'agir en prévision de cet événement, par exemple en achetant les actions sous-évaluées d'une société dont il sait le prochain rachat par une autre ou l'intention de procéder sous peu à une augmentation de capital. Le moment venu, l'opération d'initié produira le bénéfice escompté.

Comparées aux affaires financières, souvent compliquées et toujours aléatoires, les opérations d'initiés paraissent à la fois simples et sûres. A la portée de tous ceux qui savent d'avance (ce qui exclut bien sûr la majorité des détenteurs de titres) et qui disposent d'un capital prêt à s'investir dans une opé-

ration qui peut coûter plusieurs millions en quelques semaines.

En réalité, les choses ne vont pas aussi facilement. Non que les risques soient plus élevés qu'ils en ont l'air. Non que les Ziegler et consorts mènent leur habituel bal anti-bancaire. Bien pire: les critiques à l'égard des opérations d'initiés viennent de droite — de ces milieux économiques et financiers qui subissent en direct les effets des agissements des «insiders».

ENTORSES AU SYSTÈME CAPITALISTE

Tout comme aux Etats-Unis, ce sont en Suisse les tenants du libéralisme économique qui dénoncent avec le plus de virulence les opérations d'initiés, envisagées comme autant d'abus gravement nuisibles à l'image et au fonctionnement du système capitaliste. On n'hésite pas à condamner, au nom de la morale des affaires, le comportement déloyal des initiés, qui roulent infailliblement des concurrents hors d'état de se battre à connaissances égales.

Au-delà de ces égratignures à un système qui fait trop de place à l'argent pour ne pas susciter la fraude et la combine, il y a le véritable scandale économique et social: les privilégiés du système, qui se retrouvent notamment dans les conseils d'administration, s'arrogent le droit d'arrondir leurs tantièmes et autres revenus en tirant profit d'informations confidentielles obtenues dans l'exercice de leur mandat. Le tout sous le couvert du secret bancaire, et donc, en Suisse tout au moins, en parfaite légalité.

APRÈS UNE LONGUE RÉSISTANCE

En effet, tandis que les «transactions d'insiders» sont très sévèrement réprimées aux Etats-Unis et dans la plupart des pays capitalistes, elles ne font l'objet d'aucune restriction légale dans notre pays, où elles ont donc tendance à se multiplier (voir

ANNALES BOURSIÈRES

Des petits malins au travail!

1967. *Brown Boveri rachète le capital de la Fabrique de Machines d'Oerlikon, pour le prix de Fr. 750.—/action. Dans la semaine précédant la reprise, le cours des actions FMO grimpe de Fr. 630.— à Fr. 745.—.*

1967. *En deux semaines, Alusuisse nom. passe de Fr. 5610.— à Fr. 6500.—. Sur quoi Alusuisse annonce l'émission de nouvelles actions nominatives.*

1969. *Brown Boveri reprend les Ateliers de Sécheron, juste après une forte hausse de la cote des titres Sécheron.*

1973. *Lonza passe dans le giron d'Alusuisse. En dix semaines, les actions de Lonza au porteur montent de 34%, et les nominatives de 55%.*

1981. *Oerlikon-Bührle voit son bénéfice net subir une forte réduction. Dans les jours précédant l'annonce de ce mauvais résultat, les actions chutent en bourse.*

1981. *Le groupe Olivetti absorbe HPI (Hermes Precisa International). Dans les deux semaines qui ont précédé l'annonce du rachat, le cours des actions HPI s'élève de 20%.*

Toutes ces «coïncidences», relevées par le «Tages-Anzeiger Magazin» (20.11.1982), n'ont pas suffi à neutraliser la résistance des milieux bancaires, qui sont demeurés opposés à toute législation relative aux opérations d'initiés jusqu'aux affaires soulevées par la SEC américaine, qui a soupçonné certains clients des banques suisses de s'être livré à de telles opérations prohibées aux Etats-Unis. Voir l'imbroglie de l'affaire «Santa Fe», ou les démêlés du journaliste financier Albert P. Herbert avec la justice américaine.

encadré). La situation pourrait cependant bientôt changer, à la suite d'un récent retournement d'opinion dans les milieux jusqu'ici les plus attachés au statu quo, soit chez les banquiers bien sûr.

Ces messieurs auront longuement résisté: depuis une bonne quinzaine d'années, ils ont fait la sourde oreille aux injonctions de plus en plus pressantes, venues d'experts financiers et juridiques convaincus de la nécessité de réglementer les opérations d'initiés. Depuis l'affaire Durand & Huguenin, la presse économique et financière, «NZZ» comprise, a remis périodiquement la compresse, toujours en vain. Même la Commission fédérale des banques a souhaité la création d'une norme juridique spéciale de droit pénal destinée à réprimer les opérations d'initiés; sans effet.

DE CAPITANI A LA RESCOUSSE

Et puis soudain, voici que «certains faits qui se sont produits récemment, dans nos rapports avec les Etats-Unis, nécessitent d'urgence l'adoption d'une solution», comme l'écrit le 26 janvier 1982 le radical zurichois de Capitani dans une interpellation cosignée par une douzaine de conseillers nationaux comme lui proches des milieux économiques et bancaires.

Le Conseil fédéral ne se presse pas de répondre, mais il le fait le 15 septembre 1982 en termes clairs et qui l'engagent: «L'affaire étant urgente, le Conseil fédéral prévoit d'ouvrir une procédure de consultation cet automne déjà (en 1982 donc) en proposant de compléter en conséquence le code pénal et le code des obligations. Le message à l'Assemblée fédérale pourrait être ensuite rédigé pour la session d'été 1983. Le Conseil fédéral a bon espoir que le problème de l'abus des connaissances d'initiés pourra ainsi trouver rapidement une solution sur le plan législatif.»

Espoir évidemment déçu. K. Furgler quitte à fin

décembre 1982 le Département de justice et police, compétent en la matière, sans avoir livré le projet attendu. De fait, le calendrier a pris une année de retard, puisque la procédure de consultation promise pour l'automne 1982 a été ouverte le 16 novembre dernier et dure jusqu'à la fin janvier.

DOUBLE PUNITION

L'avant-projet fédéral veut punir les agissements de l'initié qui, de par le rapport de confiance le liant à une société (anonyme ou coopérative), dispose d'informations confidentielles de nature à exercer une influence notable sur le cours des titres de cette société, et se procure un avantage pécuniaire en exploitant l'avance qu'il a en matière d'information. La punition prévue est double: civile, puisque celui qui aurait réalisé une opération bénéficiaire devrait en rétrocéder le profit à la société concernée, et pénale, par l'emprisonnement ou l'amende.

Comment en est-on arrivé à envisager de telles dispositions pour condamner des pratiques jusqu'ici parfaitement légales et tout juste considérées comme moralement répréhensibles? Simplement en faisant un détour par les Etats-Unis, au mépris de toute fierté nationale.

LE DÉTOUR PAR LES ÉTATS-UNIS

C'est que le 31 août 1982, soit quelques jours avant la réponse tardive à l'interpellation de Capitani, au terme de plusieurs mois de pourparlers délicats, la Suisse et les Etats-Unis ont finalement signé un «Memorandum of Understanding». Cette déclaration réciproque de bonne volonté des deux gouvernements concernés n'était autre que la consécration, sur le plan politique, de la Convention XVI de l'Association suisse des banquiers (ASB), relative au traitement des demandes de renseignements de la SEC (autorité américaine de surveillance des

opérations boursières). Par cet engagement, qualifié de «quelque peu inhabituel» par le Conseil fédéral, les banques suisses peuvent transmettre, en vertu d'une autorisation recueillie préalablement auprès de leur clientèle, l'identité d'un client lorsque la qualité d'initié de ce dernier a été établie par une commission d'examen instituée par l'ASB et composée d'experts indépendants.

En clair, le secret bancaire suisse ne vaut pas cher quand une puissance étrangère s'y attaque. Le Parti socialiste, qui n'en demande pas tant dans son initiative, est derechef incriminé de vouloir tuer la poule aux œufs d'or massif. Mais devant la SEC américaine, les banques suisses s'inclinent bien bas, entraînant le Conseil fédéral dans le même mouvement d'allégeance. Et tant pis pour les clients des banques, qui pourront chercher un abri ailleurs. Et tant pis pour le principe de base de l'entraide pénale internationale, qui ne joue que pour les délits sanctionnés dans les deux pays concernés.

EN DEHORS DE LA LOI...

Non décidément, la «solution» trouvée en 1982 va trop ouvertement à l'encontre de tout ce qui fait la sécurité du droit, l'indépendance de la Suisse, et le charme du secret bancaire helvétique. Même les banquiers ont fini par s'apercevoir qu'en dehors de la loi il n'y avait pas de salut, pour la réglementation des opérations d'initiés en tout cas.

Dès lors qu'ils ne s'accrochaient plus à une convention de droit privé, le Conseil fédéral pouvait aller de l'avant. Ce qu'il vient de faire, avec une année de retard sur le calendrier prévu. Comme dit M. Yann Richter: on voit désormais qui commande dans ce pays.

Bref, une délicieuse alternance de reproches et de menaces, le tout encadré par une adresse tout juste aimable et « nos meilleures salutations ».

Evidemment, et quoi qu'il en dise périodiquement, « Trente Jours » n'a pas besoin d'abonnés, mais vit de la publicité: les annonces occupent la majeure partie du journal, laissant la portion congrue à des textes de publicité rédactionnelle caractérisée et autres articles de complaisance. Dans l'élan, le mensuel autrefois proche de l'Union suisse des détaillants n'accepte plus seulement les annonces passées par les fabricants d'articles de marque, les banques et les maisons irrémédiablement attachées aux coupons-réponse; il fait désormais également paraître des pleines pages couleurs (Fr. 16 771.—) signées Migros, Secura ou Hotelplan. La grande réconciliation dans la quadrichromie.

Pour en terminer avec cette chronique du marketing direct, signalons un heureux événement survenu le 1^{er} janvier: si la Banque Rohner tient ses promesses, elle ne vous enverra plus désormais ses lettres trimestrielles vous invitant à entrer dans le circuit vicieux du crédit personnel. Mis à part la poste de Saint-Gall, on ne voit pas qui se plaindra de cette diminution de courrier. En prévision de cette interruption, Rohner a multiplié ces derniers temps ses messages publicitaires adressés personnellement à tous les détenteurs d'un téléphone: pas moins de trois lettres expédiées entre la fin septembre et la fin novembre. Qui sait, elles sont peut-être parvenues aux membres de la commission du Conseil des Etats qui planche depuis près de deux ans sur le projet (daté de 1978!) de loi fédérale sur le crédit à la consommation.

LE POINT DE GIL STAUFFER

Degré primaire

— S'il n'en tenait qu'à moi, je t'assure que j'en mettrais le tiers immédiatement à la porte..!
Quoi?

J'en reste interloqué. Habituellement, c'est plutôt moi qui fait ce genre de déclaration meurtrière... Mais lui! Un garçon modéré, bienveillant, doté de toutes les vertus évangéliques, remarquable pédagogue. Et honorable directeur des écoles primaires de sa ville.

Le tiers des enseignants du degré primaire à la porte? Diantre, je me serais contenté, moi, magnanime, d'un cinquième...

* * *

Que l'on se comprenne bien: mon interlocuteur n'entendait pas virer le tiers de ses chers collègues pour quelques raisons administrativo-réglementaires, mais bien parce que l'expérience lui démontrait, à coups de lourdes évidences, qu'un bon nombre d'enseignants n'étaient tout bonnement pas faits pour enseigner — du moins au degré primaire.

* * *

Degré primaire?

(Quatre ans de secrétariat d'une commission scolaire m'ont ouvert, à ce chapitre, au moins un œil et une oreille.)

C'est un passage-clé, une période décisive — et non pas, comme on le pense encore souvent, même dans le corps enseignant, une vague mise en train, un rodage d'importance somme toute mineure.

Je suis même convaincu qu'un « système de formation » joue sa qualité bien plus sur le degré primaire que les degrés secondaire et universitaire.

S'il est une quelconque « égalité des chances » à promouvoir ou à assurer, c'est, à l'évidence, à cet échelon-là qu'il faut le faire. Le reste est littérature.

* * *

Il importe assez peu qu'un enseignant du secondaire ou de l'Université soit un taguenet: ses élèves peuvent, dans une mesure non négligeable, réagir, ajuster, compenser.

Mais rien de cela avec des moutard(e)s de sept ou huit ans, quasiment désarmés. Moralité: La responsabilité d'un enseignant de première ou deuxième année est plus dense que celle d'un doyen de Faculté (d'où l'on peut déduire, entre autres,

que les salaires de profs d'Université, sont nettement trop élevés).

* * *

L'école étant généralement ressentie comme une course d'obstacles, il n'est pas étonnant qu'elle soit réduite, pour une bonne part, aux lignes d'arrivée: notes, examens, etc. Malgré les déclarations fumantes de bonnes intentions tendant à établir le contraire, l'attention (des enseignants, des parents, des autorités, etc.) est beaucoup plus portée sur les dernières foulées que sur les premières.

Il y a ainsi les années qui « comptent » et celles qui comptent manifestement moins — dont les deux ou trois premières années de scolarité.

Absurdité crasse!

Un élève qui capote au départ — pour xyz raisons — passera probablement l'arrivée sur les genoux. Il devrait donc être évident que les premières années de scolarité sont décisives.

* * *

On ne dira jamais assez de mal du système de « nomination à vie » dont bénéficie, généralement, le corps enseignant. Même si la pratique de la réélection périodique par la commission scolaire comporte de sérieux dangers (dont la politisation partisane), elle vaut mieux que la « nomination définitive », trop souvent incitation à la fossilisation perverse.

* * *

A suivre. Et bien le bonjour chez vous. **G. S.**

ERREURS

Rectifications en pagaille! A propos de DP 711. Dans le texte signé A. G. et intitulé « Socialisme suisse — Dix portraits », il fallait lire (p. 8): « Aujourd'hui: La Chaux-de-Fonds, secouée par la récession horlogère » (et non pas par la répression horlogère!). Et en page 3 du même numéro: M^{me} Kopp est bien présidente de la commune de Zumikon sur la côte dorée zurichoise; mais cette commune compte 3300 habitants, et non pas 33 000 comme indiqué... Toutes nos excuses.

Mauvais point romand

Comme à chaque tournant d'année, l'UBS vient d'offrir son traditionnel «Guide des actions suisses», rédigé comme d'habitude sur la base des indications disponibles à fin septembre. Peu de nouveautés dans la livraison 1983, sinon trois sociétés récemment introduites à la cote: Autophon, spécialisée dans la technique des (télé)communications (379 millions de francs de ventes en 1982), Jacobs-Suchard, groupe résultant de la plus grosse fusion des premières années 80 (4066 millions) et Walter Rentsch SA, entreprise jusqu'ici strictement familiale du secteur des machines de bureau (81 millions). Une seule disparition à signaler: celle de la SIP de Genève, dont les actions au porteur, qui traînent depuis des mois aux alentours de leur valeur nominale, n'ont décidément pas de quoi appâter les investisseurs auxquels le Guide est destiné. Et retoc pour l'industrie romande.

OLLON

L'exemple du fluor

Déchets radioactifs: Ollon ne cédera pas... Alors que le Conseil d'Etat vaudois vient de donner l'assurance officielle qu'une consultation populaire serait organisée sur le sujet, la défense des communes concernées par les dépôts de déchets moyennement et faiblement radioactifs se poursuit, du point de vue scientifique, suivant deux axes.

D'une part un bureau d'ingénieurs zurichois, le bureau Oekos qui, comme son nom l'indique, ne fait que peu concurrence à Elektrowatt, procède à l'analyse des rapports fournis par la Cedra (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets

radioactifs): les calculs de risques sont repris, toutes les affirmations passées au crible, la littérature scientifique concernant ce problème suivie d'aussi près que possible.

D'autre part le site du bois de la Glaive, sur la commune d'Ollon, a été réétudié du point de vue géologique et, là aussi, toute la littérature consciencieusement fouillée.

Le bureau Oekos a déposé un rapport préliminaire qui n'est pas encore public, mais le comité d'Ollon en a révélé quelques points forts. Il en ressort, en gros, que les gigantesques travaux prévus à Ollon et ailleurs sont totalement démesurés par rapport à certaines lacunes de nos connaissances concernant ces déchets. Et que ces travaux ne feront pratiquement pas progresser nos connaissances globales sur le problème. Les auteurs semblent se plaindre également des structures mises en place pour mener à bien ces études.

Le rapport géologique a été déposé depuis déjà un certain temps, mais son contenu n'a pas encore été divulgué. Il eut été intéressant d'établir des études similaires sur les sites de Oberbauenstock et de Mesocco: impossible, faute de temps et d'argent...

La démarche que patronnent les citoyens de ces communes est finalement en tous points identique à celle des arboriculteurs valaisans lors de l'histoire du fluor: casser le monopole de l'information. Celui qui détient l'information à lui seul peut raconter n'importe quoi sans craindre la contradiction. Et la pratique a montré qu'il ne s'en prive pas. Sur le plan politique, il faudra sérieusement réfléchir à ce problème qui va devenir d'autant plus aigu que la technique (informatique surtout) va de plus en plus conditionner notre vie.

Des bureaux «alternatifs», comme Oekos, deviendront absolument indispensables au bon fonctionnement de notre démocratie.

EN BREF

Service civil: dans «Forum» (édité par le Cartel suisse des associations de jeunesse — adresse utile: c.p. 3318, 3000 Berne 7), un petit dossier fort bien

fait sur l'initiative pour un authentique service civil, et notamment deux pages sur les expériences hollandaises en la matière.

*

A propos du refus du socialiste Achille GrosPierre d'accepter la présidence du Conseil national en 1927, à la place du candidat officiel Robert Grimm, dont les partis bourgeois ne voulaient pas (cf. DP 711), Paul A. Meylan nous fait part de cette petite note personnelle qui éclaire ce point d'histoire: «... Robert Grimm était considéré par les partis bourgeois comme un personnage particulièrement dangereux. Cela du fait d'un voyage en Russie. Il en était revenu presque revêtu de la peau du plus sinistre des bolchéviks! Je me souviens très bien d'une pétition, largement répandue, et que j'avais refusé de signer; elle demandait au National de ne pas appeler Robert Grimm à sa présidence — cela, bien entendu accompagné d'une campagne de presse solidement orchestrée pour l'empêcher de devenir le premier citoyen du pays. Quant à Achille GrosPierre, secrétaire central FOMH, il n'a pas voulu entrer dans le jeu bourgeois, d'où son refus.»

*

Né en 1959, le plus jeune parlementaire fédéral, Markus Ruf, côtoie aux Chambres fédérales des élus qui étaient déjà parlementaires en 1959, MM. Debétaz et Dafflon, et des élus de 1963 qui étaient candidats en 1959, MM. Hubacher, Thévoz et Wagner.

*

Les forêts de la principauté du Liechtenstein sont aussi menacées. Est-ce la raison d'une mesure prise par le gouvernement princier et qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 1984? Les abonnements de parcours et les billets du réseau d'autos postales bénéficieront d'une réduction de 30% pour encourager l'utilisation des transports publics (on sait que le chemin de fer joue un rôle très faible dans ce pays voisin). Si cette première étape était couronnée de succès, d'autres décisions faciliteraient ensuite le passage des utilisateurs des véhicules individuels aux véhicules publics.